Nouvelle édition n°18

LE BLAINVILLOIS

Blainville, j'y vis bien

Mars 2017

ACTUALITÉS

De nombreux Blainvillois à l'honneur !

Le samedi 28 janvier dernier, ce ne sont pas moins de 80 Blainvillois, petits et grands, qui ont répondu présents à la cérémonie de remise des prix des concours de fin d'année qui a eu lieu, en mairie, dans une ambiance des plus festives.

Pour les décorations d'habitations, après avoir eu beaucoup de difficultés à faire sa sélection, le jury a décerné les prix suivants :

1 • Catégorie - **Maisons individuelles**

1er prix *(50 euros)* M. et Mme GUTH, rue Saint Antoine

2ème prix (*40 euros)* Mme GERMAIN, allée des Camélias

3ème prix *(30 euros)* M. et Mme BUREAU, rue du Réservoir

M. et Mme ROYER, rue Louise Michel.

2 • Catégorie - **Maisons de Cité**

1er prix *(50 euros)* M. et Mme BARRANCO, rue des Blanches Terres

2ème prix *(40 euros)* M. et Mme WIEDERKEHR, rue de Vitrimont

3ème prix *(30 euros)* M. et Mme COMMUNAL, rue des Carrières.

3 • Catégorie - **Appartements**

1er prix *(30 euros)* Mme MARTIN, Concierge, Route de Mont

2ème prix *(20 euros)* Mme RODRIGUEZ, Route de Mont, Bâtiment Châtaignier.

4 • Catégorie - **Commerces**

1er prix *(40 euros)* Angela coiffure

2ème prix *(30 euros)* Brin de Nature

3ème prix *(20 euros)* Arc en Ciel coiffure.

Pour le Jeu de Piste de Noël, **organisé pour les enfants de Blainville, scolarisés du CP à la 6éme, le jury a décidé de récompenser tous ceux qui ont persévéré et rendu leur fiche de jeu malgré les nombreuses incivilités qui ont perturbé le bon déroulement de ce concours : déplacements des sujets et pancartes, échange de drapeaux, nombreuses dégradations... QUEL DOMMAGE !!!**

Néanmoins, ce concours, pour sa première édition, a remporté un vif succès auprès des enfants.

Deux d'entre eux ont été excellents car ils ont trouvé toutes les réponses y compris les questions subsidiaires ! Ils ont reçu chacun un bon d'achat et un livre sur l'histoire de la commune.

Bravo à
Valentin LORRAIN
1er prix *(40 euros)* et
Margaux MANGEONJEAN
2ème prix *(30 euros)*.

Bravo aussi à tous les autres participants qui ont chacun gagné un bon d'achat de 20 euros et un livre sur l'histoire de la commune : Tyann GEORGEL, Matéo SAUVANT ARCHENT, Gwenola et Eloane MENIGOT, Lyne et Lilou MÉNIÈRE, Mahé DELLEMOTTE, Aglaé FREBILLOT SEVERIN et Gaétane THIRIET, Gauthier DARTOY MOINEAUX, Tom SCHEIDT, Arthur RIETHMULLER, Arnold WINONA, Lucas LOUIS, Léane RAMENATTE et Valentine GARNIER.

INFOS PRATIQUES

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le **lundi 13 mars** à partir de 14 h 30.
Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

Bienvenue à

• **Le Little A** (anciennement Micgipol) a ouvert ses portes avec un nouveau cadre et une nouvelle carte.
16 rue du Château
03 55 06 57 21
@LelittleA

• **Histoire de Vin.** Ouverture d'une cave à vin - 1 ter rue de la Justice.
Horaires : du mardi au vendredi 9h30/12h00 - 15h00/19h00
le samedi 9h30/12h00 - 14h00/19h00.
Tel. 03 55 06 45 80
courriel : histoire2vin@gmail.com
thybene.H2vin

CONSEIL MUNICIPAL

CR succinct - séance du 15 février 2017

Retrouvez le compte rendu détaillé sur www.blainvillesurleau.fr rubrique La Mairie et sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre est validé à la majorité. 6 abstentions

1 - C.C.A.S. Le versement d'un acompte de 30 000 € sur la subvention 2017 est accordé à l'unanimité au CCAS afin de permettre la continuité de ses actions.

2 - Petite enfance : après lecture et explications du règlement des structures petite enfance - Les P'tits Mousses et Bergamote le règlement a été approuvé à l'unanimité. Le projet d'établissement a été remis pour information.

3 - Comité Départemental d'Organisation du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation : un don de 100 € est accordé à l'unanimité au titre du soutien de la commune.

4 - Convention d'objectifs et de moyens : Après lecture, la convention avec l'association « Les Libellules » est validée à l'unanimité.

5 - Finances : demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local : Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer un dossier de subvention pour la rénovation de l'éclairage public de la commune.

6 - Ressources humaines : convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le centre de gestion de la fonction publique de Meurthe et Moselle. Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer cette convention.

INFOS MUNICIPALES

Urbanisme : déclarations à accomplir

Pour faire suite à l'article du Blainvillois de février 2017....

Nous vous rappelons que **doivent être précédés d'une déclaration** tous travaux ayant pour objet :

› **de modifier l'aspect extérieur d'une construction**

(réfection de toiture, remplacement des menuiseries, ravalement de façade),

› **d'en changer la destination**

(commerce et activités de services, habitation, exploitation agricole et forestière, équipement d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires),

› **de créer de la surface de plancher** (aménagement de combles ou de garage),

› **de modifier le volume du bâtiment** (extensions),

› **de percer ou d'agrandir une ouverture**.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire. Les dossiers de demande d'autorisation sont à demander et à déposer en mairie. Les travaux ne pourront commencer que lorsque l'autorisation vous sera délivrée (ou que le délai d'instruction est dépassé).

Du point de vue fiscal

Les services fiscaux, lors de travaux soumis à déclaration (permis de construire ou déclaration préalable), vous transmettent un formulaire à compléter afin de mettre à jour la valeur fiscale de votre bien au regard des travaux réalisés.

Attention : certains travaux d'aménagement intérieur ne nécessitent pas de déclaration au titre du code de l'urbanisme mais engendrent des modifications de la valeur fiscale de votre bien.

C'est le cas lorsque l'on aménage une pièce en sous-sol ou dans le grenier, lorsque l'on crée une salle de bain ou un toilette supplémentaire ou tout simplement, lors de la réhabilitation de construction ancienne, en réalisant le raccordement au réseau d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et/ou de gaz ou lorsque l'on installe un système de chauffage.

En résumé, toute amélioration ou « dégradation » du confort de votre construction doit être déclarée afin que soit recalculée la valeur fiscale de votre bien.

Comment réaliser cette déclaration ?

Formulaire à remplir selon la nature du changement à déclarer		
Nature du changement à déclarer		**Formulaire à utiliser**
Construction nouvelle ou reconstruction	Maison individuelle	Déclaration modèle H1 : n°6650 cerfa n°10867*04
	Appartement	Déclaration modèle H2 : n°6652 cerfa n°10869*03
	Maison exceptionnelle	Déclaration modèle ME : n°6654-SD cerfa n°10512*02
Changement de consistance (démolitions, surélévations...) ou d'affectation (logement transformé en magasin par exemple)		Déclaration modèle IL : n°6704 cerfa n°10517*02

Cette déclaration est à adresser au centre des finances publiques du lieu de situation des biens. Vous devez l'envoyer dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour tout renseignement complémentaire.

INFOS MUNICIPALES

Bilan de l'enquête blainvillois

Début janvier 2017, la Commune de Blainville-sur-l'Eau a lancé une enquête de satisfaction afin de connaître l'avis et les attentes des usagers et des habitants sur la communication de la ville. 161 personnes ont répondu à ce sondage.

Mieux vous connaître

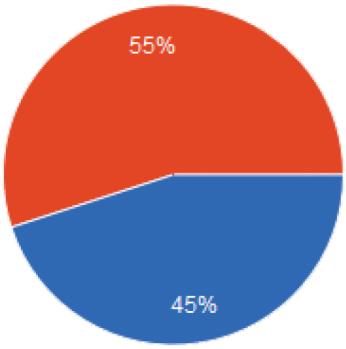

Vous êtes ...

- un homme
- une femme

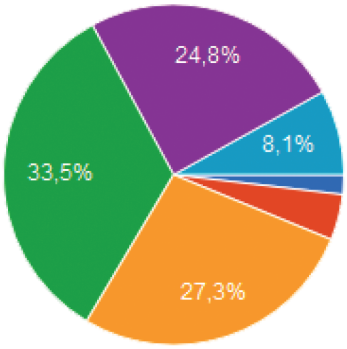

Votre âge :

- - de 16 ans
- de 16 à 25 ans
- de 26 à 39 ans
- de 40 à 59 ans
- de 60 à 75 ans
- + de 75 ans

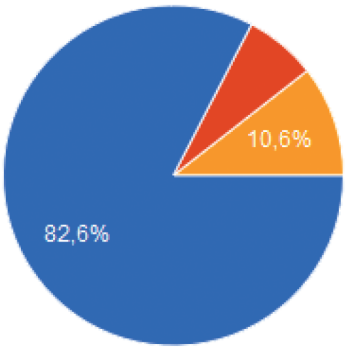

Vous Résidez ...

- à Blainville-sur-l'Eau
- sur une commune de la CCVM
- autre

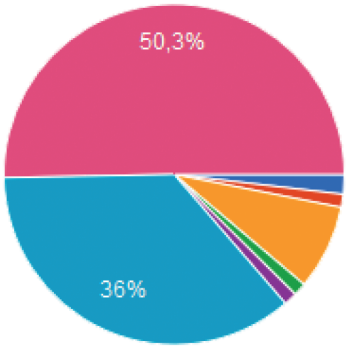

Vous êtes :

- collégien(ne) ou lycéen(ne)
- étudiant(e)
- demandeur d'emploi
- sans profession
- en formation professionnelle
- retraité(e)
- en activité

Utilisez-vous les services suivants :

Crèches : Bergamote - Les P'tits Mousses	12	**9.2 %**
Lieu d'Accueil Enfants Parents	6	**4.6 %**
Accueil de loisirs : Macaron - Brimbelle	37	**28.5 %**
Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques	10	**7.7 %**
Médiathèque L'Eau Vive	40	**30.8 %**
Ludothèque	11	**8.5 %**
Accueil de la Mairie (démarches administratives, état civil, location de salles etc.)	106	**81.5 %**

Vos habitudes

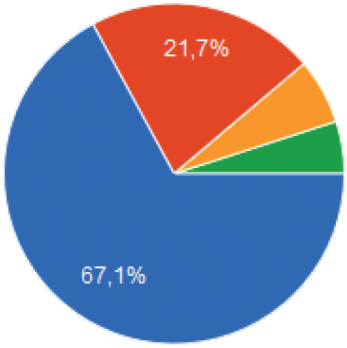

Vous lisez le Blainvillois ...

- tous les mois
- règulièrement
- rarement
- jamais

Sur une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé), quel est votre intérêt pour les rubriques suivantes ?

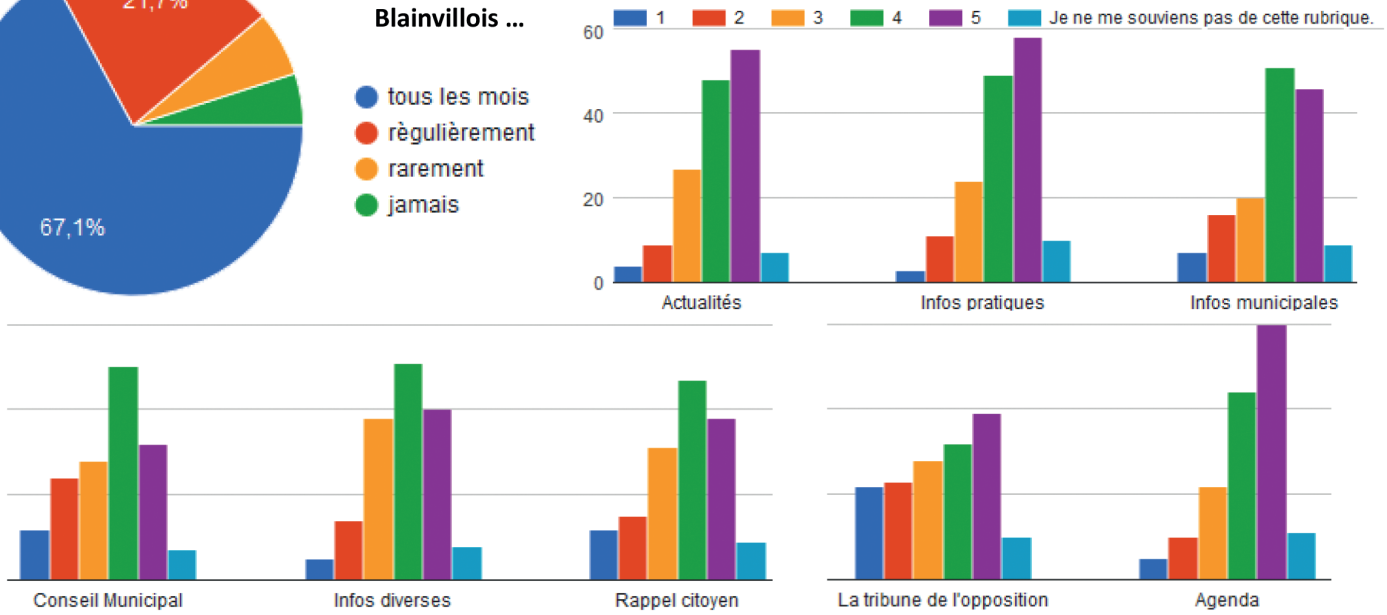

Quels sont les deux supports de communication que vous utilisez le plus concernant les informations et les manifestations municipales organisées sur le territoire ?

Le bulletin d'information municipale "Le Blainvillois"	120	**78.4 %**
L'affichage dans les vitrines municipales	19	**12.4 %**
Les brochures d'informations	10	**6.5 %**
Le site internet de la ville	41	**26.8 %**
Les panneaux d'information électroniques	61	**39.9 %**
La page Facebook (Blainville-sur-l'Eau Animations)	25	**16.3 %**

Satisfaction globale

Que pensez-vous de la qualité des rubriques du bulletin d'information "Le Blainvillois" ?

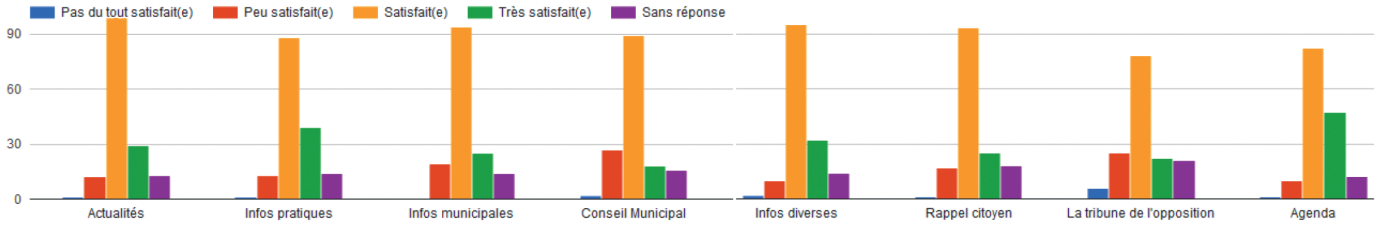

Que pensez-vous de la qualité de la communication en ce qui concerne :

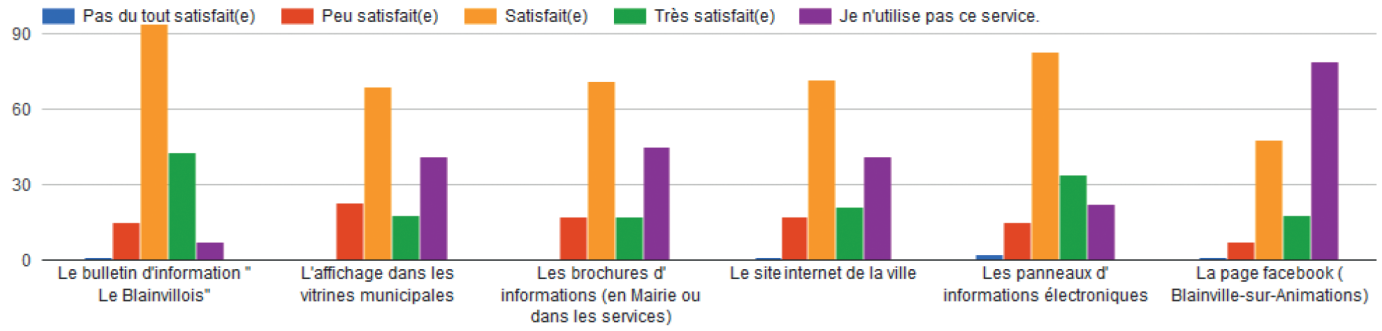

Pistes d'amélioration

Que faudrait-il améliorer en priorité ?

Améliorer et développer la communication sur le site internet de la ville	53	**36.1 %**
Améliorer la qualité et le contenu du bulletin d'information "Le Blainvillois"	65	**44.2 %**
Développer les actions de communication sur les réseaux sociaux	37	**25.2 %**
Développer un support unique permettant de retrouver l'ensemble des informations municipales	68	**46.3 %**

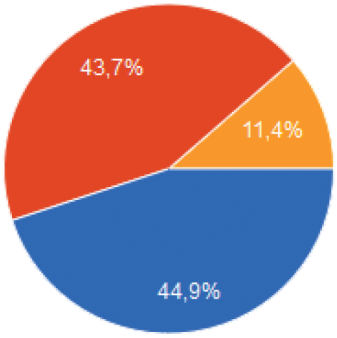

Seriez-vous favorable à l'envoi du bulletin d'information « Le Blainvillois » par voie électronique ?

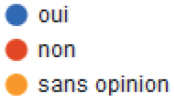

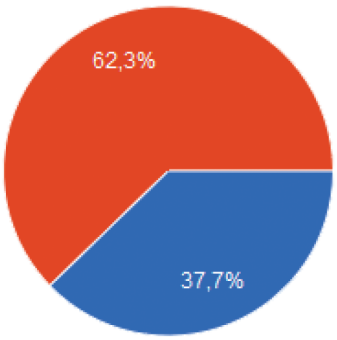

Je souhaite recevoir la synthèse des résultats :

La Commune tiendra compte des résultats de ce sondage pour faire évoluer sa politique de communication. Un groupe de travail œuvre actuellement pour formaliser un plan de communication général.

Merci de votre participation citoyenne.

ZOOM SUR LES PÔLES MUNICIPAUX N°4 - L'EMEA

L'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA), plus communément appelée "école de musique" est implantée au premier étage de la Maison des Fêtes et de la Culture.

Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent découvrir, s'initier, approfondir l'apprentissage de la musique et du théâtre.

L'équipe d'enseignants est dirigée par Sabine LECOMPTE, elle est composée de 9 professeurs.

Actuellement 71 élèves, de 5 à 82 ans, y sont inscrits.

En effet, l'EMEA de Blainville-sur-l'Eau offre une grande diversité de pratiques artistiques permettant l'accueil d'élèves de tous âges :

- **de 5 à 6 ans** : éveil musical enseigné par Karine LEMARQUIS ;
- **de 6 à 7 ans** : initiation musicale, également enseignée par Karine LEMARQUIS.

Pratique instrumentale

Il est possible d'étudier la pratique de 10 instruments différents :

- la batterie, enseignée par Maxime SIPP ;
- la guitare, enseignée par Emilie MEISTERSCHEIM ;
- le piano, enseigné par Julie BIBLER ;
- la guitare électrique, la basse, enseignées par Julien CHIARIELLO ;
- la trompette, le cor, le trombone, le tuba enseignés par André GUYOT ;
- la flûte traversière, enseignée par Sabine LECOMPTE ;
- chant, chorales enfants et adultes enseignés par Thomas JOLY
- théâtre enfants et adultes enseignés par Hervé RABRAULT.

Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques

2 rue de l'Étang

03 83 75 72 23
06 44 29 96 91

ecoledemusique@blainvillesurleau.fr.

Élue déléguée à la culture • Nadine GALLOIS

(1er rang de gauche à droite sur la photo)

- André GUIOT
- Emilie MEISTERSHEIM
- Karine LEMARQUIS
- Maxime SIPP

(2ème rang de gauche à droite sur la photo)

- Sabine LECOMPTE
- Julien CHIARIELLO
- Hervé RABRAULT
- Thomas JOLY

Grille tarifaire de septembre/ juin

Formule	Discipline	Tarifs mensuels	
		Blainville-sur-l'Eau	extérieur
Découverte	Éveil (5- 6 ans)	19,00 €	21,00 €
	Initiation	19,00 €	21,00 €
	Initiation + pratique individuelle + pratique collective	45,00 €	75,00 €
Classique à partir de 7 ans	Formation musicale + pratique collective	26,00 €	29,00 €
	Formation musicale + pratique individuelle + pratique collective	61,00 €	102,00 €
	Pratique individuelle supplémentaire ou si cursus FM	37,00 €	61,00 €
Chant	Formation musicale + ensemble vocal	26,00 €	29,00 €
	Formation musicale + pratique individuelle + ensemble vocal	61,00 €	102,00 €
Option-nelle	Pratique collective seule	19,00 €	21,00 €
Location d'instrument (Location selon disponibilité du parc instrumental)		16,00 €	20,00 €

Tarif dégressif
- à partir de **2 membres** inscrits d'une même famille : - 10%
- à partir de **3 membres** inscrits d'une même famille : - 15%
- à partir de **4 membres** inscrits d'une même famille : - 20%.

Les pratiques collectives sont incluses dans le parcours général d'apprentissage.

Horaires

Pratiques collectives

Chant choral enfants
niveau 1 : mercredi 14 h 30 - 15 h 15
niveau 2 : mercredi 15 h 15 - 16 h 00

Chorale adultes
mardi 18 h 30 - 20 h 30

Atelier de musiques actuelles
mercredi 18 h 00 - 19 h 30

Ensemble instrumental
mardi 16 h 45 - 18 h 15

Théâtre
enfants vendredi 17 h 30 - 19 h 30
adultes 19 h 30 - 21 h 30

Les horaires des cours individuels sont fixés avec les familles.

ZOOM SUR LES PÔLES MUNICIPAUX N°4 - L'EMEA

Plusieurs fois par an, différents groupe d'élèves se produisent en concert ou en spectacle : chorales adultes et enfants, ensemble de musique de chambre, de musiques actuelles, classes de théâtre.

À chaque fois, les prestations montrent le sérieux et la motivation des élèves et de leurs professeurs qui offrent des spectacles toujours de haute qualité.

En 2016, les Blainvillois ont pu apprécier :

- le concert de Printemps de l'ensemble vocal, l'accueil de la chorale LAFAMIDORE de LUNÉVILLE ;
- le concert de l'atelier musiques actuelles à la foire de Printemps ;
- le concert pour la fête de la musique ;
- le spectacle de l'EMEA avec la participation de l'association de danse KALINK'ART ;
- et la prestation de la troupe Mimes & Masques de NANCY.

Pour 2017, sont déjà prévus :

- *18 mars*, participation à la manifestation **Festisik**
- **Portes ouvertes** à tous pour découvrir les différentes prestations offertes :
  - *samedi 11 mars* à 9 h 30 classe de guitare,
  - *mardi 21 mars* à 18 h 00 classe de flûte, de piano, d'ensemble,
  - *mercredi 29 mars* à 15 h 00 classe de musiques actuelles.
- *7 avril* • **Concert de printemps**
  par l'ensemble vocal et l'atelier de musiques actuelles
- *17 juin* • **Prestation champêtre**
  à l'Entre deux Eaux
- *21 juin* • **Fête de la musique**
- *12 juillet* • **Concert de l'ensemble vocal**
- *16 décembre* • **Concert vocal au profit du Téléthon**
- *27 janvier* • **Grand spectacle de l'EMEA**.

Vous ou votre enfant êtes tentés par une prestation de l'EMEA, vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à venir vous renseigner aux heures d'ouverture ou à participer aux portes ouvertes les 11 - 21 et 29 mars l'équipe vous accueillera chaleureusement.

Contact

EMEA

2 rue de l'Étang • 54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU

03 83 75 72 23 • 06 44 29 96 91 • ecoledemusique@blainvillesurleau.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

INFOS DIVERSES

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA CARTE D'ÉLECTEUR

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune.
Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année qui suit leur inscription.
En ce début d'année de refonte, tous les électeurs recevront une nouvelle carte à partir de fin mars.
Si mi-avril, vous ne l'avez pas reçue, merci de vous manifester auprès du service élections de la Mairie.

CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

pour nos jeunes Blainvillois

Cette année, l'ensemble des jeunes majeurs, nouvellement inscrits sur les listes électorales, seront conviés par courrier à **une cérémonie de citoyenneté qui aura lieu le samedi 25 mars à 10 h 00 en salle des mariages de la mairie.**
Les principes fondamentaux de la République ainsi que leurs nouveaux droits et devoirs de citoyen leur seront présentés. **Ils recevront alors leur première carte électorale et le livret du citoyen.**

RAPPEL CITOYEN

STATIONNEMENTS TRÈS GÊNANTS

La municipalité, en cohérence avec le travail de redéfinition du plan de circulation et de stationnement sur la ville, affirme sa politique de police. Des actions préventives et pédagogiques sont déjà engagées par les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Nous constatons, malgré tout, que les infractions perdurent et portent préjudices à la sécurité des piétons.

Aussi, l'action des ASVP va se renforcer. Nous vous rappelons donc, ci-dessous, la liste des infractions pour stationnements très gênants qui sont sanctionnées par une amende de 135 € :

› Le stationnement sur un trottoir ;

› Le stationnement sur des places réservées aux personnes à mobilité réduite ;

› L'arrêt ou le stationnement sur un passage piéton ou, à moins de 5 mètres (en dehors des places aménagées) ;

› L'arrêt ou le stationnement sur une voie verte ;

› L'arrêt ou le stationnement sur une bande ou piste cyclable ;

› L'arrêt ou le stationnement à proximité d'un feu ou de panneaux si le gabarit de votre véhicule masque la signalisation aux autres usagers ;

› L'arrêt ou le stationnement devant l'accès d'une bouche d'incendie ;

› L'arrêt ou le stationnement devant une bande d'éveil de vigilance (marquage au sol en relief servant à prévenir les personnes malvoyantes qu'elles sont sur le point de s'engager sur la chaussée).

Le respect par chacun de l'espace public permet d'assurer la sécurité de tous.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

A l'occasion d'une balade au Haut des Places, vous avez pu remarquer que le lotissement près du château d'eau avait ENFIN débuté !

Nous disons ENFIN car il y a au moins deux années qu'un lotissement sur ce quartier aurait dû voir le jour.

Nous regrettons ce retard, car l'accroissement de la population par l'arrivée de nouveaux habitants impacte le fonctionnement de notre commune, de ses services, mais aussi l'équilibre de son budget

En effet, les recettes liées à la vente du terrain auraient, au moment de celle-ci en 2014/2015, généré un souffle pour le budget communal. Par ailleurs la construction de nouveaux logements aurait apporté de la taxe d'aménagement mais aussi et de façon plus pérenne, **des recettes annuelles liées aux taxes « foncières et d'habitation »**

De plus, une partie des dotations de l'état – la Dotation Globale de Fonctionnement DGF- est aussi, pour partie, calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Autant d'éléments qui avaient conduit notre équipe à s'engager dans un programme ambitieux pour Blainville.

QUE DE TEMPS et d'ARGENT PERDUS !

Très bonne lecture

Le 20/02/17 - Les conseillers de **« Pour Blainville, toujours en action»** Facebook : Blainville toujours en action
Annie FARRUDJA, Jacques BOURGUIGNON, Mimi HUSSON, Christian PILLER, Martine CLAUSSE, Bertrand DANIEL

AGENDA

Retrouvez toutes les animations sur la page Facebook Blainville-sur-l'Eau Animations

CULTURE - LOISIRS - DIVERS

Samedi 11 mars
Bourse à la puériculture
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
Salle des Fêtes de Damelevières.
Organisée par la CSF. Entrée libre.

Samedi 11 et dimanche 12 mars
9ème biennale Natura Passion
MFC - Samedi de 14 h 00 à 19 h 00
dimanche de 10 h 00 à 18 h 00.
Entrée libre.

Samedi 18 mars - Festisik
20 h 00 - MFC
Entrée 6 €. Buffet sur réservation 5 €.
Infos et réservations 06 16 56 40 06
amis.tout.court@gmail.com.

Dimanche 19 mars - Loto
Animé par Bruno. Ouverture des portes à 13 h 00 - Salle des Fêtes de Damelevières.
Organisé par le CDF de Damelevières.
Infos et réservations au 06 25 32 71 68.

Jeudi 23 mars - Thé dansant
14h30 - MFC.
Organisé par l'association «Tout pour la recherche».

Dimanche 2 avril - Repas dansant
12 h 30 - MFC. Organisé par la FNACA.
Participation : 32 € (16 € de 10 à 14 ans).
Réservations avant le 27 mars au 03 83 75 05 68.

Jeudi 6 avril - Thé dansant
14h30 - MFC.
Organisé par l'association «Tout pour la recherche».

Vendredi 7 avril - Conférence / reportage
"Les Vosges, l'appel de la forêt", de Jean Pierre Valentin.
Espace Nelson Mandela - Mairie de Damelevières. Organisée par le Comité des Fêtes de Damelevières.
Entrée libre.
Renseignements 06 25 32 71 68.

Dimanche 9 avril - Concours de pétanque
14 h 00 - Terrain face au stade de Blainville.
Organisé par Pétanque Loisirs Blainville.

CCAS

Mercredis 8 et 22 mars
Repas du temps libre 12h00 - MFC.
Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Jeudi 16 mars - Atelier art floral
20h00 - Nouvelle salle du Rampeux.
Inscriptions : Sarah CONCHERI au 06 60 09 09 14 avant le mardi 14 dernier délai. Tarifs : 17 € pour les Blainvillois et 20 € pour les extérieurs.

CÉRÉMONIES

Samedi 18 mars - 55ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et du cessez-le feu
Dépots de gerbes :
10h45 BLAINVILLE-SUR-L'EAU
11h00 DAMELEVIERES
11h15 CHARMOIS
11h30 BARBONVILLE
11h45 VIGNEULLES
À l'issue des cérémonies, vin d'honneur à Vigneulles.

MÉDIATHÈQUE L'EAU VIVE

Samedis 11 et 18 mars
Ateliers d'illustration
Deux ateliers d'illustration sur la thématique du conte, animés par Sylvie BESSARD auteure / illustratrice de livres jeunesse.
de 14 h 00 à 15 h 30 pour les 6 / 9 ans
de 15 h 30 à 17 h 00 pour les 10 / 12 ans.
Ateliers gratuits.
Inscription obligatoire à la médiathèque aux heures d'ouverture ou par courriel mediathequeleauvive@blainvillesurleau.fr.

Mercredi 29 mars - Heure du conte
14 h 30 à 15 h 30 pour les 5-10 ans. Inscriptions obligatoires à la médiathèque aux heures d'ouverture ou par courriel mediathequeleauvive@blainvillesurleau.fr.

1er avril > 13 mai - Concours de printemps
Thème : Fabrique un personnage de conte célèbre.
Cartes cadeaux à gagner. Renseignements à la Médiathèque.

ANIMATIONS JEUNESSE

Ludothèque / Jeux - Du 1er mars au 5 avril inclus, viens jouer en équipe, tous les mercredis de 14 h 00 à 16 h 15.
Séances gratuites. Règlement et bulletin d'inscription disponibles sur place le jour de la séance ou sur blainvillesurleau.fr - rubrique Jeunesse. Nombre de places limité.

COMITÉ DES FÊTES DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Dimanche 9 avril - Brocante littéraire pour petits et grands
de 9 h 00 à 17 h 00 - Nouvelle salle du Rampeux. Entrée libre.
Réservations jusqu'au 5 avril dernier délai.
Tarif : 5 € la table.
Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.blainvillesurleau.fr.

Samedi 15 avril - Soirée années 80
à partir de 20 h 00 - MFC.
Animée par DJ FLORENT.
Entrée : 15 euros avec paella
Réservations jusqu'au 12 avril dernier délai.
Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.blainvillesurleau.fr.

Dimanche 7 mai
Foire commerciale et vide-grenier
Site de la Filature.
Bulletin d'inscription pour le vide-grenier téléchargeable sur blainvillesurleau.fr.
Tarif : 2 € le mètre linéaire.

Pour tous renseignements sur les animations du Comité des Fêtes et réservations :
➤ comitedesfetes@blainvillesurleau.fr ➤ 06 95 88 08 67 ➤ Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE • Directeur de la Publication : Ghislain DEMONET • Rédaction - Conception : Catherine SCHNEIDER, Paul BINDA, Sarah CONCHERI, Thierry ÉVA, Nadine GALLOIS, Evelyne SASSETTI, Magali THOMASSIN.
Tél : 03 83 75 70 05 - Fax 03 83 75 94 33 - Courriel : mairie@blainvillesurleau.fr - Site Internet : www.blainvillesurleau.fr • Impression : Lorraine Graphic Imprimerie - Blainville-sur-l'Eau - Dépôt légal n°186 • Tirage 2100 ex. - Imprimé sur papier recyclé